

Départ à partir de 20 personnes.

## CONDITIONS D'ANNULATION ET DE MODIFICATION

Une fois que la commande est confirmée, tout changement par Client, telles que la modification de la date de départ, de la destination, de l'annulation, sera facturé en conséquence selon la politique de modification et d'annulation. Aucun changement ne peut être accepté pendant moins de 24 heures avant le départ. Les frais imposés seront effectués pour couvrir les pénalités facturées par les agences et les fournisseurs comme les hôtels ou les transporteurs. La somme de la pénalité dépend du point d'heure où nous recevons l'avis de modification ou d'annulation. Tous les avis de changement de commande doivent être envoyés directement à Cagep Sarl par courriel, et confirmés par notre retour.

## PÉNALITÉ D'ANNULATION DU VOYAGE

(Circuits d'un jour à dix jours sauf les ventes spéciales et ventes finales)

1, Annulation d'un départ par Client:

- a) Plus de 31 jours avant le départ : sans frais d'administration;
- b) De 15 à 30 jours avant le départ : un montant de 10 % de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration. Les restes seront remboursés;
- c) De 8 jours à 14 jours avant le départ : un montant de 20% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration. Les restes seront remboursés;
- d) De 4 jours à 7 jours avant le départ : un montant de 50% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration. Les restes seront remboursés;
- e) 3 jours ou moins avant le départ: il sera impossible de modifier l'itinéraire ou d'obtenir le remboursement;
- f) Si le voyageur arrive en retard ou il est absent au jour du départ pour une raison quelconque, la totalité du forfait de voyage n'est pas remboursable.

2, Annulation d'un départ par Cagep Sarl pour nombre de participants insuffisants, la totalité du paiement sera remboursée :

Pour les circuits inférieurs ou égaux à 3 jours, Cagep Sarl est tenu de vous informer 3 jours avant le départ. Dans ce cas, la totalité de frais de voyage sera remboursé.

Pour les circuits supérieurs ou égaux à 4 jours, Cagep Sarl est tenu de vous informer 7 jours avant le départ. Dans ce cas, la totalité de frais de voyage sera remboursé.

En acceptant le remboursement, le client accepte que CAGEP SARL se dégage de toutes responsabilités suite à l'annulation.

## PÉNALITÉ DE MODIFICATION DU VOYAGE

(Circuits d'un jour à dix jours sauf les ventes spéciales et ventes finales)

Toute demande est sous réserve de la disponibilité, la différence du voyage doit être réglée au moment de la modification de l'itinéraire et de la date de départ.

1, Modification de l'itinéraire et de la date de départ par Client:

- a) 15 jours ou plus avant le départ : sans frais d'administration;
- b) De 8 à 14 jours avant le départ : un montant de 20% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration;
- c) De 4 jours à 7 jours avant le départ : un montant de 50% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration;
- d) 3 jours ou moins avant le départ: aucune modification ne sera acceptée;

2, Modification du nombre de participant(e)s demandée:

- a) Augmentation du nombre de participant(e)s : compléter les frais supplémentaires;
- b) Diminution du nombre de participant(e)s : de 8 à 14 jours avant le départ : un montant de 20% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration, les restes seront remboursés;
- c) De 4 jours à 7 jours avant le départ : un montant de 50% de frais de voyage sera appliqué en tant que frais d'administration. Les restes seront remboursés.
- d) 3 jours ou moins avant le départ: aucune modification ne sera acceptée.

## Condition concernant LES VENTES SPÉCIALES ET VENTES FINALES

Les offres spéciales, les produits offerts, les coupons ne sont pas cumulables, la différence du voyage n'est pas remboursable.

- a) Une fois réservé, il sera impossible de modifier l'itinéraire, la date de départ ou d'obtenir le remboursement si le client annule le voyage;
- b) Modification du nombre de participant(e)s demandée par les clients :
  - Augmentation du nombre de participant(e)s : compléter les frais supplémentaires à condition qu'il y ait encore des places disponibles.
  - Diminution du nombre de participant(e)s : aucun remboursement.

c) Annulation d'un départ par Cagep Sarl pour nombre de participants insuffisants, vous pouvez changer une autre date de départ ou une autre destination, ou demander le remboursement du montant payé.

#### **EN CAS DE RETARD OU DE L'ABSENCE AU JOUR DU DÉPART**

1. Si le voyageur arrive en retard ou est absent au jour du départ pour une raison quelconque, la totalité du forfait de voyage n'est pas remboursable. Ce forfait ne peut pas être transféré à une autre personne ni à une autre date de départ;
2. Si le voyageur ne respecte pas l'indication du guide pour se rassembler à l'heure au point de rencontre durant le voyage, le voyageur sera responsable pour toute dépense supplémentaire ainsi que tout dommage encouru;
3. Cagep Sarl se dégage de toute responsabilité pour des conséquences causées par les voyageurs s'ils se retirent du groupe au cours du voyage.

## **FORCE MAJEURE**

Conformément aux lois et aux principes adoptés en Europe, les forces majeures peuvent inclure, mais ne sont pas limités à ce qui s'est passé pendant le voyage imprévisible, irrésistible, incontrôlable, incapable de surmonter les événements et les circonstances inattendues se produisent ou se produiront comme suit:

- a. Les catastrophes naturelles, telles que les typhons, les grêles, les tempêtes, les tremblements de terre, les tsunamis, les inondations, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain;
- b. Les actions gouvernementales, telles que l'expropriation, la réquisition;
- c. Les événements sociaux anormaux, tels que les guerres, les conflits armés, les grèves, les émeutes et les attentats terroristes.

En cas de force majeur, Cagep Sarl se réserve tous les droits d'annuler ou de modifier l'itinéraire, et se dégage de toutes responsabilités suite à l'annulation. Nous suggérons fortement à nos clients d'acheter l'assurance du voyage personnelle afin de recevoir la protection nécessaire.

## **AVERTISSEMENT**

1. Cagep Sarl se dégage de toute responsabilité pour toute perte résultant de la force majeure. Nous suggérons fortement à nos clients d'acheter l'assurance de voyage personnelle afin de recevoir la protection nécessaire.
2. Cagep Sarl se réserve tous les droits d'annuler, ou de changer l'ordre des visites et des activités sans préavis en fonction de la formalité douanière, des conditions climatiques, de la circulation routière, du changement d'horaire ou du jour de la fermeture des lieux de visite, etc. Frais des billets d'entrée peuvent être changés d'après la saison sans préavis.
3. Votre réservation avec Cagep Sarl affirme que vous comprenez et vous acceptez toutes les conditions générales mentionnées ci-dessus. Pour avoir plus d'informations ou des conseils concernant les politiques ci-dessus, merci de contacter Cagep Sarl, qui se réserve l'interprétation du présent règlement.  
Merci d'avoir choisi Cagep Sarl! Bon voyage !

RCS Paris 437 735 657  
Licence N° IM075110146

N° IATA 20264904  
Garantie Financière APST

**Cagep Voyages Sarl, All Right Reserved**